

# BPCO & Travail



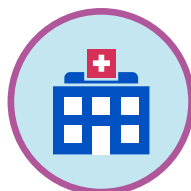
La BPCO, du fait des divers symptômes associés, peut avoir des conséquences sur le quotidien et notamment dans le cadre du travail.



Dyspnée<sup>1</sup>



Fatigue



Hospitalisation



Exacerbations

1 | La dyspnée correspond à des difficultés à respirer

## LE PARCOURS DU PATIENT SALARIÉ

Le médecin du travail peut être consulté à tout moment et a pour rôle d'accompagner le salarié et son employeur tout au long du parcours.

**Des mesures d'accompagnement** si vous êtes atteint de BPCO :

Un suivi médical adapté



Suivi par un médecin généraliste ou pneumologue

Consultations au moins deux fois par an selon le stade de la BPCO

Aide dans les démarches administratives



Informations et conseils auprès des services sociaux (MDPH)

Diverses aides : pension d'invalidité, reconnaissance RQTH...

Aménagement du poste de travail



Poste moins physique, adaptation des heures de travail

Ou reclassement